



## AVIS DE CONVOCATION

### RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

<b>Date :</b>	le 14 septembre 2021	
<b>Lieu :</b>	En vidéoconférence (voir l'invitation d'agenda)	
<b>Heure :</b>	<b>17 h 30</b>	<b>Comité plénier à huis clos restreint :</b> membres du Conseil et direction de l'éducation et secrétaire-trésorière
	<b>17 h 45</b>	<b>Comité plénier à huis clos :</b> membres du Conseil et direction de l'éducation et secrétaire-trésorière
	<b>19 h</b>	<b>Réunion en séance publique :</b> tous

### SONT CONVOQUÉS

<b>Présidence :</b>	<b>D M. Chartrand</b> <i>Orléans, Beacon Hill, Cyrville</i>	
<b>Vice-présidence :</b>	<b>R. Muse</b> <i>Cumberland</i>	
<b>Membres du Conseil :</b>	<b>W. A. Aden</b> <i>Rideau-Vanier, Rideau-Rockcliffe</i>	<b>J. Marcil</b> <i>Kanata-Nord, West Carleton-March, Baie, Collège, Knoxdale-Merivale, Kitchissippi</i>
	<b>Poste à combler</b> <i>Stormont, Dundas, Glengarry</i>	<b>S. Ouled Ali</b> <i>Barrhaven, Stittsville-Kanata-Ouest, Osgoode, Rideau-Goulburn, Gloucester-Nepean Sud, Kanata-Sud</i>
	<b>G. Fournier</b> <i>Prescott</i>	<b>M. Roy</b> <i>Innes, Gloucester-Southgate</i>
	<b>M. Godbout</b> <i>Capitale, Alta Vista, Rivière, Somerset</i>	<b>C. Stitt</b> <i>Lanark, Renfrew, Canton South-Algonquin</i>
	<b>R. Laforest</b> <i>Hastings, Prince Edward, Lennox et Addington, Frontenac, Leeds et Grenville</i>	<b>P. Tessier</b> <i>Russell</i>
<b>Élèves conseillères : (séance publique)</b>	<b>C. Atwood</b> <i>é.é.s.p. L'Académie de la Seigneurie</i> <b>H. Osseiran</b> <i>é.s.p. Pierre-de-Blois</i>	

### PERSONNEL ADMINISTRATIF EN APPUI

<b>Cadres exécutifs :</b>	A.H. Aïdouni, C.C. Bouchard, N. Cardinal, M.C. Desrosiers, C. Dussault, A. Mahoney et S. Vachon
<b>Directions de services administratifs :</b>	M. Chrétien, C. Juillet, M. Routhier Boudreau
<b>Gestionnaire sénior - bureau de la DE :</b>	T. Gray (secrétaire de séance)
<b>Adjointe exécutive :</b>	K. Menouer

### VIDÉOCONFÉRENCE

Pour vous joindre à la réunion publique, veuillez contacter : Tara Gray à [tara.gray@cepeo.on.ca](mailto:tara.gray@cepeo.on.ca) avant 15 h, le 14 septembre 2021.

La direction de l'éducation et secrétaire-trésorière,

Sylvie C.R. Tremblay



**ORDRE DU JOUR  
RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
LE 14 SEPTEMBRE 2021**

**1. Ouverture de la réunion et appel nominal**

- 1.1. Déclaration de conflits d'intérêts
- 1.2. Absences autorisées

**2. Séance en Comité plénier à huis clos**

**REPRISE DE LA RÉUNION PUBLIQUE À 19 h**

***Reconnaissance du territoire autochtone***

*Nous voulons commencer en soulignant que les terres sur lesquelles nous sommes réunis font partie du territoire traditionnel non cédé du peuple anishinabe algonquin.*

**3. Questions de l'assistance**

**4. Audition et réception des délégations**

**5. Audition et réception des présentations**

**6. Adoption de l'ordre du jour**

**7. Adoption des procès-verbaux**

- 7.1. Réunion ordinaire du Conseil du 22 juin 2021 **1-12**

**8. Rapport des suivis et questions découlant des procès-verbaux **13****

**9. Étude des question pour décision et rapports des comités**

- 9.1. Rapport du Comité plénier à huis clos du 14 septembre 2021 **Séance tenante**
- 9.2. Membres délégués à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones **14-15**

**10. Questions mises à l'étude pour décision ultérieure**

**11. Avis de propositions et dépôt des questions des membres**

**12. Rapports d'information**

- 12.1. Rentrée scolaire 2021-2022 **16-41**
- 12.2. De la présidence
- 12.3. Des membres

13. Retour en Comité plénier à huis clos et rapport public (s'il y a lieu)

14. Levée de la réunion

Événements et ressources
<a href="#">Section Retour à l'école (COVID-19) du site Web du CEPEO</a>
<a href="#">Assemblée publique virtuelle CEPEO-SPO</a> : le 8 septembre 2021
<a href="#">Message de début d'année scolaire</a> de Sylvie C.R. Tremblay, directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL  
MARDI 22 JUIN 2021**

**TENUE EN VIDÉOCONFÉRENCE**

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL NOMINAL**

La réunion ordinaire du Conseil du 22 juin 2021, tenue en vidéoconférence, débute à 18 h 00.

**APPEL NOMINAL**

**Sont présents :**

<b>Présidence :</b>	D.M. Chartrand
<b>Membres :</b>	W.A. Aden, L. Benoit-Léger, G. Fournier, M. Godbout, J. Marcil, R. Muse, S. Ouled Ali, M. Roy, C. Stitt, P. Tessier
<b>Élèves conseillers scolaires :</b>	A. Dubé, L. Carrière
<b>Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière :</b>	S.C.R. Tremblay
<b>Cadres exécutifs :</b>	A.H. Aidouni, C.-C. Bouchard, N. Cardinal, M.C. Desrosiers, C. Dussault, A. Mahoney, S. Vachon
<b>Directions de services administratifs :</b>	M. Routhier Boudreau, D. Ryan
<b>Gestionnaire sénior du Bureau de la direction de l'éducation :</b>	T. Gray
<b>Secrétaires de séance :</b>	A. Deveau, K. Menouer
<b><u>Est absente :</u></b>	
<b>Conseillère :</b>	R. Laforest

**1.1 Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucune déclaration de conflits d'intérêts de la part des membres du Conseil.

**1.2 Absence autorisée**

Sans objet

**2. SÉANCE DU COMITÉ PLÉNIER À HUIS CLOS**

**RÉSOLUTION 91-21**

La conseillère Marcil, appuyée par la conseillère Stitt, propose

**QUE le Conseil se constitue en séance du Comité plénier à huis clos à 18 h 02.**

**Adoptée**

Les membres reprennent l'étude des questions à l'ordre du jour à 19 h 17 et le président procède à la reconnaissance du territoire autochtone.

Le président souligne la présence des récipiendaires des Bourses du CEPEO et félicite chacune et chacun au nom du Conseil et de la gestion.

Le président félicite et remercie également les deux élèves conseillers, Amélie Dubé et Louis Carrière pour leur contribution auprès de leurs pairs et du Conseil au courant de la dernière année.

**3. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Sans objet

**4. AUDITION ET RÉCEPTION DES DÉLÉGATIONS**

Sans objet

## **5. AUDITION ET RÉCEPTION DES PRÉSENTATIONS**

### **5.1 Apprentissage socioémotionnel à l'é.é.p. Gabrielle-Roy**

La direction de l'éducation cède la parole à la surintendante Mahoney qui présente un sommaire du programme d'apprentissage socioémotionnel à l'é.é.p. Gabrielle-Roy. Celle-ci invite Mme Nimo Ibrahim Ahmed, directrice de l'école, à expliquer le programme et ses impacts. Cette approche amène les élèves à mieux se connaître et à reconnaître leurs émotions ainsi que celles des autres et l'encourage à prendre de meilleures décisions.

Suite à une question de la conseillère Muse, la directrice indique que le conseil d'école et les parents sont à présent bien engagés dans la démarche.

Le président félicite et remercie la directrice et son équipe pour ce beau travail. Les membres reconnaissent l'impact d'un bon leadership dans ce programme et souhaitent voir élargir le programme à d'autres écoles du CEPEO.

### **RÉSOLUTION 92-21**

La conseillère Ouled Ali, appuyée par la conseillère Muse, propose

**QUE le Conseil reçoive la présentation sur l'apprentissage socioémotionnel à l'école élémentaire publique Gabrielle-Roy, telle que présentée lors de la réunion ordinaire du 22 juin 2021.**

**Adoptée**

### **5.2 Bilan de la campagne de recrutement et de rétention**

La directrice de l'éducation invite la directrice du Service des communications, du développement et de l'engagement communautaires, Mme Mélanie Routhier Boudreau, et son équipe à présenter le bilan des activités de recrutement et de rétention des élèves effectuées par le service pendant la dernière année scolaire.

L'équipe présente les différentes campagnes de recrutement/marketing entamées depuis la rentrée scolaire 2020. De plus, cette dernière partage les multiples initiatives communautaires et de relations publiques ainsi que les projets novateurs qui ont assuré un rayonnement du CEPEO et le recrutement d'élèves. Les priorités d'actions, basées

sur des données probantes et sur les réalités régionales, ont eu des impacts tangibles sur le recrutement.

### **RÉSOLUTION 93-21**

Le conseiller Tessier, appuyé par le conseiller Aden, propose

**QUE le Conseil reçoive la présentation sur le bilan de la campagne de recrutement et de rétention, telle que présentée lors de la réunion ordinaire du 22 juin 2021.**

**Adoptée**

## **6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **RÉSOLUTION 94-21**

La conseillère Stitt, appuyée par la conseillère Marcil, propose

**QUE soit adopté, tel que présenté, l'ordre du jour de la réunion ordinaire du Conseil du 22 juin 2021.**

**Adoptée**

## **7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **7.1 Réunion ordinaire du Conseil du 25 mai 2021**

Le conseiller Aden propose un changement au folio 42. Le conseiller Aden était appuieur de la recommandation au point 9.2.

### **RÉSOLUTION 95-21**

Le conseiller Roy, appuyé par le conseiller Tessier, propose

**QUE soit adopté, tel que modifié, le procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil du 25 mai 2021.**

**Adoptée**

7.2 **Réunion extraordinaire du Conseil du 8 juin 2021**

**RÉSOLUTION 96-21**

Le conseiller Fournier, appuyé par la conseillère Ouled Ali, propose

**QUE soit adopté, tel que présenté, le procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil du 8 juin 2021.**

**Adoptée**

8. **RAPPORT DES SUIVIS ET QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

Les membres prennent connaissance du rapport des suivis.

**RÉSOLUTION 97-21**

La conseillère Godbout, appuyé par le conseiller Tessier, propose

**QUE soit reçu le rapport des suivis et questions découlant des procès verbaux des réunions publiques, tel que présenté lors de la réunion ordinaire du 22 juin 2021.**

**Adoptée**

9. **ÉTUDE DES QUESTIONS POUR DÉCISION ET RAPPORT DES COMITÉS**

9.1 **Rapport du Comité plénier à huis clos du 22 juin 2021**

**RÉSOLUTION 98-21**

Le conseiller Tessier, appuyée par la conseillère Stitt, propose

**QUE soit reçu le rapport de la réunion ordinaire du Comité plénier à huis clos du 22 juin 2021.**

**QUE soit reçu le rapport RH21-10 portant sur les mouvements du personnel du 1er au 31 mai 2021, tel que présenté à la séance à huis clos du 22 juin 2021.**

**Adoptées**

## **9.2 Rapport et recommandations du Comité de vérification du 19 mai 2021**

Le président invite le conseiller Fournier à présenter le rapport.

### **RÉSOLUTION 99-21**

Le conseiller Aden, appuyé par le conseiller Fournier, propose

**QUE soit reçu le rapport et les recommandations du Comité de vérification du 19 mai 2021.**

**QUE soient reçus les rapports suivants:**

- **Rapport AFF21-03 : Calendrier annuel et sujets à l'étude pour l'année scolaire 2021-2022**
- **Rapport AFF21-09 : Rapport du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario (BVG)**

**Adoptées**

### **RÉSOLUTION 99.1-22**

Le conseiller Tessier, appuyé par le conseiller Aden, propose

**QUE le conseiller Fournier soit nommé à la présidence du Comité de vérification jusqu'à la séance organisationnelle de décembre 2021.**

**Adoptée**

Le conseiller Tessier, appuyé par le conseiller Fournier, propose

**QUE soit approuvé le calendrier annuel des réunions du Comité de vérification pour l'année 2021-2022, tel que contenu au rapport AFF21-03 présenté au Comité de vérification du 19 mai 2021.**

**Adoptée**

Le conseiller Aden, appuyé par le conseiller Fournier, propose

**QUE soient reçus les rapports du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, tel que contenu au rapport AFF21-09 présenté au Comité de vérification du 19 mai 2021.**

**Adopté**

### **9.3 Rapport et recommandations du Comité de révision des politiques du 2 juin 2021**

Le président invite le conseiller Aden à présenter le rapport.

#### **RÉSOLUTION 100-21**

La conseillère Godbout, appuyée par le conseiller Aden, propose

**QUE soit reçu le rapport et les recommandations du Comité de révision des politiques du 2 juin 2021.**

**QUE soient adoptées les politiques révisées suivantes:**

- **Politique ADC27 : Sélection de la direction de l'éducation**
- **Politique ELE10 : Bourses d'études**
- **Politique ADC19 : Règles de procédure (partie 8 portant sur les comités)**

**Adoptées**

### **9.4 Rapport et recommandations du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 15 juin 2021**

Les membres prennent connaissance du rapport.

#### **RÉSOLUTION 101-21**

La conseillère Marcil, appuyée par la conseillère Stitt, propose

**QUE soient reçus le rapport et les recommandations du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 15 juin 2021.**

**QUE soit reçu le rapport suivant :**

- **Rapport SUR21-20: Plan des programmes et services pour les élèves ayant des besoins particuliers 2021-2022 - section 4, 11, 13, 14, 17 et 20.**

**Adoptées**

### **9.5 Changement du nom de l'école élémentaire publique Julie-Payette**

La directrice de l'éducation présente le rapport et indique que la gestion est disposée à recevoir les questions des membres.

### **RÉSOLUTION 102-21**

La conseillère Stitt, appuyée par le conseiller Tessier, propose

**QUE soit reçu le rapport SUR21-19 portant sur le mandat pour procéder au changement de nom de l'école élémentaire publique Julie-Payette.**

**QUE soit enclenché le processus de changement de nom de l'école élémentaire publique Julie-Payette conformément à l'ADC38-DA et tel que contenu au rapport SUR21-19 présenté à la réunion ordinaire du 22 juin 2021.**

**Adoptées**

### **9.6 Redevances d'aménagement scolaires dans le secteur de Kingston**

La directrice de l'éducation informe les membres que le Conseil a reçu l'approbation du ministère de l'Éducation de l'Ontario qui permet l'adoption des trois règlements de redevances d'aménagements scolaires qui entreront en vigueur le 21 juillet prochain.

### **RÉSOLUTION 103-21**

Le conseiller Fournier, appuyé par la conseillère Benoît-Léger, propose

**QUE soit reçu le rapport PLA21-10 portant sur les trois règlements de redevances d'aménagement scolaires dans le secteur de Kingston.**

### **RÉSOLUTION 104-21**

Le conseiller Fournier, appuyé par la conseillère Benoit-Léger, propose

**QUE le CEPEO adopte le règlement administratif de redevances d'aménagement scolaires No 01-2021-RAS-L&G pour imposer des redevances sur la partie ouest des Comtés unis de Leeds et Grenville, tel que contenu au rapport PLA21-10 présenté à la réunion ordinaire du CEPEO du 22 juin 2021.**

### **RÉSOLUTION 105-21**

Le conseiller Fournier, appuyé par la conseillère Benoit-Léger, propose

**QUE le CEPEO adopte le règlement administratif de redevances d'aménagement scolaires No 01-2021-RAS-FRONTENAC pour imposer des redevances sur la partie sud du Comté de Frontenac et Ville de Kingston, tel que contenu au rapport PLA21-10 présenté à la réunion ordinaire du CEPEO du 22 juin 2021.**

## **RÉSOLUTION 106-21**

Le conseiller Fournier, appuyé par la conseillère Benoit-Léger, propose

**QUE le CEPEO adopte le règlement administratif de redevances d'aménagement scolaires No 01-2021-RAS-L&A pour imposer des redevances sur la partie sud du Comté de Lennox et Addington, tel que contenu au rapport PLA21-10 présenté à la réunion ordinaire du CEPEO du 22 juin 2021.**

**Adoptées**

### **9.7 Prévisions budgétaires équilibrées 2021-2022**

La direction de l'éducation présente une mise en contexte invite le surintendant des affaires, M. Stéphane. Vachon, et la directrice du Service des finances, Mme Danielle Ryan, à présenter le budget équilibré 2021-2022.

M. Vachon présente les faits saillants et Mme Ryan le cycle annuel de planification budgétaire ainsi qu'un survol des revenus et dépenses et leurs impacts.

Mme Ryan précise qu'il est prévu que le Dôme à Louis-Riel génère environ 50 % des revenus habituels lors de la prochaine année scolaire en raison de la crise sanitaire.

Mme Ryan indique que les réserves existantes sont suffisantes pour rembourser le déficit de fonctionnement de 2,7 M\$, tout en conservant les réserves opérationnelles pour des opportunités stratégiques.

Le président remercie et félicite l'équipe du Service des finances pour le travail remarquable accompli dans ce dossier.

## **RÉSOLUTION 107-21**

Le conseiller Fournier, appuyé par le conseiller Tessier, propose

**QUE soit reçu le rapport FIN21-15 portant sur les prévisions budgétaires équilibrées pour l'année scolaire 2021-2022, tel que présenté à la réunion ordinaire du 22 juin 2021.**

**QUE soit approuvé, sous réserve de l'approbation du ministère de l'Éducation de l'Ontario, le budget équilibré 2021-2022 au montant de 297 073 876 \$, tel que présenté à la séance ordinaire du 22 juin 2021.**

**10. QUESTIONS MISES À L'ÉTUDE POUR DÉCISION ULTÉRIEURE**

Sans objet

**11. AVIS DE PROPOSITION ET DÉPÔT DES QUESTIONS DES MEMBRES**

Suite à une question du conseiller Fournier, le président exprime qu'il souhaite reprendre les réunions du Conseil et des comités en présentiel dès septembre, si les conditions le permettent.

**12. RAPPORTS D'INFORMATION**

**12.1 Octroi de contrats de 250 000 \$ à 999 999 \$ pour la période du 1er février au 31 mai 2021**

La présidence invite la direction de l'éducation à présenter le rapport.

**12.2 COVID-19 : Mise à jour**

La présidence invite la direction de l'éducation à présenter le rapport.

**12.3 Des élèves conseillers et du RECFO**

Le rapport des élèves conseillers et du RECFO pour la période du 28 mai au 22 juin 2021 est déposé. L'élève conseiller Carrière indique qu'ils se sont surtout affairés à assurer une transition harmonieuse avec le Sénat des élèves de l'année scolaire prochaine.

**12.4 De la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière**

Le rapport de la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière pour la période du 26 mai au 22 juin 2021 est déposé.

Elle tient à profiter de l'occasion pour réitérer ses plus sincères remerciements à tous les membres du personnel, des écoles et des services pour leur engagement et leur dévouement pendant l'année scolaire et ce, au plus grand bénéfice des élèves et des apprenants du CEPEO.

Elle tient également à souligner l'important engagement et le profond dévouement de l'équipe exécutive. En plus de gérer les écoles et les services dans le contexte de la pandémie, l'équipe exécutive s'est investie à fond pour faire avancer des dossiers importants comme le plan stratégique, pour s'approprier les nouveaux dossiers et les nouvelles responsabilités qui leur ont été confiés et surtout, pour bien encadrer et accompagner les directions d'écoles et de services de manière bienveillante et rassurante.

Elle remercie également l'équipe de soutien administratif du bureau de la direction de l'éducation et de la surintendance ainsi que le Service informatique pour l'appui tout au long de l'année au quotidien et dans le cadre des réunions du Conseil et de ses comités.

Enfin, elle termine en s'adressant aux membres du Conseil en les remerciant pour leur confiance, leur collaboration et leur patience pendant cette année scolaire qui a été marquée par un lot important de bouleversements et de changements.

#### **12.5 De la présidence et de la vice-présidence**

Le rapport de la présidence pour la période du 19 mai au 25 juin 2021 est déposé.

#### **12.6 Des membres**

Sans objet

#### **12.7 ACÉPO | FNCSF**

Sans objet

#### **12.7 Correspondance**

La correspondance est reçue.

#### **RÉSOLUTION HC 108-21**

Le conseiller Tessier, appuyé par la conseillère Marcil, propose

**QUE soient reçus les rapports d'information, tel que présentés à la réunion ordinaire du 22 juin 2021 au points :**

- 12.1
- 12.2
- 12.3

- 12.4
- 12.5
- 12.6
- 12.7
- 12.8

**Adoptée**

**13. LEVÉE DE LA RÉUNION**

**RÉSOLUTION 109-21**

La conseillère Stitt, appuyée par le conseiller Aden, propose

**QUE soit levée la réunion ordinaire du Conseil du 22 juin 2021 à 21 h 09.**

**Adoptée**

Le président

La directrice de l'éducation  
et secrétaire-trésorière

Denis M. Chartrand

Sylvie C.R. Tremblay

**Renvoi :** Réunion extraordinaire du Conseil  
le 14 septembre 2021

**SUIVIS****RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL**

#	DATE	ACTION À PRENDRE	ÉCHÉANCE	STATUT	PORTEUR DE DOSSIER
1	08/06/2021	Prévoir une communication aux parents et à la communauté des projets structurants du Plan stratégique 2020-2025.	automne 2021	à prévoir	MRB



**DESTINATAIRES :** Membres du Conseil

**EXPÉDITRICE :** Sylvie C.R. Tremblay  
Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

**PRÉPARÉ PAR :** Tara Gray  
Gestionnaire sénior - bureau de la direction de l'éducation

**OBJET :** Membres délégués à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones

---

## **MISE EN CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 9.2 du règlement administratif de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), chaque conseil scolaire membre doit faire parvenir à la FNCSF la liste de trois délégué(e)s choisi(e)s par résolution qui auront droit de vote lors de l'assemblée générale, qui aura lieu le samedi 30 octobre 2021 par visioconférence.

## **RÉSULTAT ANTICIPÉ**

Le Conseil doit nommer trois délégués et peut, s'il le souhaite, prévoir des substituts aux délégué(e)s votant(e)s ou des fondé(e)s de pouvoir pour le vote par procuration.

La liste des délégué(e)s doit être présentée au secrétariat national de la FNCSF trente (30) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, c'est-à-dire avant le jeudi 30 septembre 2021.

## **INCIDENCES FINANCIÈRES**

Sans objet

---

## **RECOMMANDATIONS**

**QUE soit reçu le rapport DIR21-22 portant sur la nomination de membres délégués à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, tel que présenté à la réunion extraordinaire du Conseil du 14 septembre 2021.**

---

**QUE soient nommés \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ à titre de membres délégués votants à l'assemblée générale annuelle 2021 de la FNCSF.**

**QUE soient nommés \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ à titre de membres délégués substitués votants à l'assemblée générale annuelle 2021 de la FNCSF.**

---



---

<b>DESTINATAIRES :</b>	Membres du Conseil
<b>EXPÉDITRICE :</b>	Sylvie C.R. Tremblay Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière
<b>PRÉPARÉ PAR :</b>	Membres du Comité exécutif
<b>OBJET :</b>	Rentrée scolaire 2021-2022

---

## MISE EN CONTEXTE

L'année scolaire 2021-2022 s'annonce, comme les deux années scolaires précédentes, extraordinaire en raison de la pandémie. Nos équipes sont fortes des connaissances et des compétences qu'elles ont acquises à travers tous les efforts exigés par le contexte sanitaire fluide et complexe qui sévit depuis mars 2020.

Même si les mesures principales de prévention de propagation de la COVID-19 restent les mêmes que l'an dernier, plusieurs modalités ont changé dans les *Directives en matière de gestion, de sécurité et de santé pour les écoles (2021-2022)* du ministère de l'Éducation de l'Ontario, publiées le 4 août 2021, qui prônent le relâchement de certaines mesures. Or, au cours du mois d'août 2021, la quatrième vague de la pandémie s'est manifestée et le nombre de cas confirmés de COVID-19 dans la communauté s'est accru.

Dans ce contexte fluide et complexe, la gestion a procédé à une analyse rigoureuse des directives ministérielles et a travaillé en étroite collaboration avec les six (6) bureaux de santé publique sur le territoire du CEPEO pour ajuster le *Guide principal de retour à l'école* en conséquence. Des recommandations d'ajustement aux mesures prévues ont d'ailleurs été partagées par les bureaux de santé publique aussi tardivement que la veille de la rentrée scolaire.

Entretemps et jusqu'à la semaine dernière encore, le ministère de l'Éducation a apporté, par le biais de plusieurs notes de service, des précisions et des clarifications opérationnelles aux directives publiées au début du mois d'août. De nouvelles décisions, telles que la publication obligatoire de données sur la ventilation des écoles et la divulgation obligatoire du statut de vaccination du personnel ont également été prises par le gouvernement dans les dernières semaines et ont nécessité le déploiement important d'efforts pour en assurer la mise en œuvre. La gestion est d'ailleurs toujours en attente de certaines précisions et de nouvelles consignes du gouvernement et des autorités en santé publique sont reçues sur une base fréquente.

C'est dans ce contexte que la gestion a communiqué aux parents :

- le 4 août 2021 : les faits saillants des directives en matière de gestion, de sécurité et de santé pour les écoles (2021-2022) du ministère de l'Éducation de l'Ontario;
- le 24 août 2021 : le *Guide de retour à l'école du CEPEO* (Annexe A) ;
- le 27 août 2021 : des précisions sur la rentrée, les consignes de santé et sécurité, le port du masque obligatoire en maternelle et jardin et des rappels sur l'auto-évaluation quotidienne et la vaccination;
- le 30 août 2021 : mise à jour du *Guide de retour à l'école du CEPEO*, rappel de consignes de santé et sécurité et vidéo de la rentrée;
- le 2 septembre 2021 : mise à jour du *Guide de retour à l'école du CEPEO*, politique de divulgation obligatoire de la vaccination, mesures sur la ventilation, rappel de consignes de santé et sécurité et invitation à l'Assemblée publique virtuelle avec Santé publique Ottawa;
- le 9 septembre 2021 : mise à jour des ressources des bureaux de santé publique et rappels de consignes de santé et sécurité.

Tout comme l'an dernier, des communications hebdomadaires aux parents et aux membres du personnel précisant les modifications, les nouvelles consignes à respecter et des rappels importants ont cours.

## ÉTAT DE LA QUESTION

### 1. Faits saillants

Les élèves du palier élémentaire (maternelle - 8<sup>e</sup> année) vont en classe 5 jours par semaine et bénéficient de 300 minutes d'enseignement par jour. Ils sont regroupés en cohorte toute la journée y compris lors des récréations. Les mesures de protection en vigueur sont sensiblement les mêmes que l'an dernier moyennant quelques ajustements dont le port du masque obligatoire en maternelle et en jardin.

Au palier secondaire (9<sup>e</sup> - 12<sup>e</sup>), les élèves vont à l'école chaque jour et bénéficient également de 300 minutes d'enseignement par jour. Les mesures de protection en vigueur sont sensiblement les mêmes que l'an dernier.

Parmi les grandes nouveautés, cette année, notons que :

- les clubs, les activités, les équipes sportives, les orchestres et les activités parascolaires sont autorisés;
- les activités physiques à contact élevé sont autorisées;
- les activités sportives interscolaires sont autorisées;
- les programmes de musique sont autorisés (sauf les instruments à vents à l'intérieur).
- le chant est autorisé;
- la préparation des aliments en classe par les élèves est permise dans les cours d'alimentation au secondaire;
- les structures de jeu pour les élèves sont accessibles;
- le partage du matériel d'apprentissage est permis;
- l'utilisation de casiers au secondaire est autorisée;

- l'utilisation des espaces communs tels que les bibliothèques et les laboratoires d'informatique et de technologie est autorisée.

### Programmes de l'école des adultes Le Carrefour

À l'école du jour (9<sup>e</sup> - 12<sup>e</sup>), les apprenants adultes fréquentent, à leur choix, l'école de jour en présentiel ou en ligne. Ils bénéficient de 75 à 300 minutes d'enseignement par jour et ce, en fonction du nombre de cours auxquels ils sont inscrits. Ils ont accès aux espaces communs (par exemple, cafétéria, centre de ressources, laboratoires). Les mesures de protection en vigueur sont sensiblement les mêmes que l'an dernier.

Les élèves et les apprenants adultes inscrits à l'école du soir (9<sup>e</sup> - 12<sup>e</sup>) ainsi que les élèves du palier élémentaire (M - 8<sup>e</sup>) inscrits au Programme de langues internationales et autochones bénéficient de l'enseignement en mode virtuel à raison d'une fois par semaine.

Enfin, les élèves inscrits au Programme de rattrapage (7<sup>e</sup> - 12<sup>e</sup>) bénéficient d'un enseignement présentiel, à leur école d'attache; la fréquence est ajustée en fonction de leurs besoins.

## 2. Nombres de cas de COVID-19 confirmés, d'éclosions et de fermeture de centres éducatifs :

### 2.1. Cas confirmés et résolus dans les écoles

Écoles	Données en date du 8 septembre 2021		
	Cas rapportés	Cas actifs	Cas résolus
Louis-Riel	1	1	-
Michaëlle-Jean	4	4	-
Gisèle-Lalonde	1	1	-
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>-</b>

### 2.2. Nombre d'éclosions et d'élèves mis à l'écart

Aucune éclosion depuis le 31 août 2021.

### 2.3. Fermetures temporaires des centres éducatifs gérés par le CEPEO

Centre éducatif	Raison de la fermeture	Centre ou programme	Date de fermeture	Date de réouverture
Aucune fermeture de centre depuis le 31 août 2021				

Le sommaire des cas actifs et résolus dans les écoles du CEPEO est public et disponible en tout temps : [cliquer ici](#).

### 3. Effectif scolaire du PAVÉ

Niveaux scolaires	Nombre d'élèves inscrits en date du 8 septembre 2021	Nombre moyen d'élèves par classe en date du 8 septembre 2021
Mat-6	534	23,2
7-8	121	30,25
9-12	310	19
Total	965	s.o

### 4. Ventilation

À la demande du gouvernement ontarien, le CEPEO, comme les autres conseils scolaires, partage les données sur les systèmes de ventilation en place dans les écoles sur son site web.

Les mesures annoncées par le gouvernement ontarien en matière de ventilation dans les écoles sont disponibles [en suivant ce lien](#). Toutes les exigences ministérielles en matière de ventilation seront en place à la rentrée scolaire dans toutes les écoles du CEPEO.

Pour les écoles sans ventilation mécanique, les mesures mises en place sont les suivantes :

- L'ajout d'unités portatives de filtration d'air (HEPA) dans tous les espaces qui servent à l'apprentissage y compris les gymnases, les bibliothèques, les cafétérias, les garderies, les espaces administratifs ainsi que les bâtiments préfabriqués;
- L'ouverture des fenêtres afin de maximiser l'apport d'air frais et d'assurer la circulation d'air selon des routines harmonisées. C'est une méthode éprouvée et recommandée par le ministère de l'Éducation, les autorités en santé publique et les spécialistes de l'industrie.

Pour les écoles à ventilation mécanique, les mesures mises en place sont les suivantes :

- L'ajout d'unités portatives de filtration d'air (HEPA) dans toutes les salles de classe de maternelle-jardin;
- L'installation de filtres MERV 13 dans les systèmes de ventilation mécanique et le changement fréquent de filtres tout au long de l'année;
- Le fonctionnement des systèmes de ventilation deux heures ou plus avant et après l'occupation de l'école;
- Le calibrage des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation pour un débit d'air maximal et une entrée d'air frais accrue;
- La vérification du système de ventilation d'extraction selon un calendrier d'inspection établi et conforme aux normes de l'industrie.

Dans toutes les écoles, l'éducation en plein air pour tous nos élèves est encouragée lorsque c'est possible.

Comme l'an dernier, les mesures liées à la ventilation se superposent à d'autres mesures telles que le port du masque, la distanciation physique, l'hygiène des mains, la vaccination et le dépistage.

## **INCIDENCES FINANCIÈRES**

Sans objet

---

## **RECOMMANDATIONS**

**QUE soit reçu le rapport DIR21-23 portant sur une mise à jour sur la COVID-19, tel que présenté à la réunion extraordinaire du Conseil du 14 septembre 2021.**

---

## **ANNEXES**

- Annexe A : Guide de retour à l'école du CEPEO

**MA RENTRÉE,**

**MON ÉCOLE**

**FRANCOPHONE**

[INSCRIPTION@CEPEO.ON.CA](mailto:INSCRIPTION@CEPEO.ON.CA)



## **Guide à l'intention des parents et tuteurs des élèves du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) 2021-2022**

<b>MISE EN CONTEXTE ET INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>FRÉQUENTATION SCOLAIRE</b>	<b>5</b>
MODALITÉS GÉNÉRALES	5
PROGRAMME D'APPRENTISSAGE VIRTUEL DES ÉCOLES (P.A.V.É)	6
CHANGEMENT DE MODE DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE	7
CALENDRIERS SCOLAIRES	8
<b>ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS</b>	<b>8</b>
CLASSES SYSTÉMIQUES	8
APPUI AUX ÉLÈVES AYANT UN PEI	9
<b>NETTOYAGE, SÉCURITÉ ET MESURES D'HYGIÈNE</b>	<b>9</b>
SENSIBILISATION AUX MESURES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE	9
HYGIÈNE DES MAINS	9
PORT DU MASQUE / COUVRE-VISAGE ET ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE	10
NETTOYAGE DES ÉCOLES / INFRASTRUCTURES PHYSIQUES	11
SÉCURITÉ DES ÉLÈVES	12
VISITEURS ET BÉNÉVOLES	12
VACCINATION	12
<b>BIEN-ÊTRE ET SANTÉ MENTALE</b>	<b>12</b>
<b>DÉPISTAGE QUOTIDIEN DES ÉLÈVES / CAS ET SYMPTÔMES COVID-19</b>	<b>13</b>
DÉPISTAGE QUOTIDIEN DES ÉLÈVES	13
<b>FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES</b>	<b>14</b>
ARRIVÉE ET DÉPART DES ÉLÈVES	14
CIRCULATION DANS L'ÉCOLE	15
FONTAINES D'EAU, SALLES DE TOILETTES ET ASCENCEURS	15

AMÉNAGEMENT DES SALLES DE CLASSE	16
MATÉRIEL SCOLAIRE ET EFFETS PERSONNELS	17
JEU EXTÉRIEUR ET COUR DE RÉCRÉATION	17
PÉRIODES DE REPOS POUR LES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE ET DU JARDIN	17
HEURE DU DÎNER	18
<b>UTILISATION DES LOCAUX SPÉCIALISÉS</b>	<b>18</b>
GYMNASE	19
SALLE DE MUSIQUE	19
<b>RASSEMBLEMENTS, SORTIES, ACTIVITÉS SPORTIVES, ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES</b>	<b>19</b>
<b>PHOTOS SCOLAIRES</b>	<b>20</b>
<b>CENTRES ÉDUCATIFS ET SERVICES DE GARDE</b>	<b>20</b>
<b>TRANSPORT SCOLAIRE</b>	<b>20</b>
<b>PROGRAMME DE NUTRITION</b>	<b>20</b>
<b>COMMUNICATIONS</b>	<b>21</b>

# MISE EN CONTEXTE ET INTRODUCTION

La santé et la sécurité de nos élèves et de notre personnel demeurent notre priorité pour l'année scolaire 2021-2022.

Les équipes-écoles mettront en place toute une série de mesures visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 (par exemple, un horaire régulier de lavage des mains, le port du masque, la distanciation physique, un nettoyage accru). Vous pouvez prendre connaissance de ces mesures dans le [Guide relatif à la réouverture des écoles de l'Ontario](#) 2021-2022 du gouvernement provincial de l'Ontario, qui est régulièrement mis à jour.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, les écoles et les conseils scolaires pourraient avoir à adopter, à tout moment, un fonctionnement alternatif selon la situation en matière de santé publique. Les équipes du CEPEO sont mobilisées afin d'assurer la mise en œuvre de plans concrets, le cas échéant.

Le présent guide s'appuie sur cinq principes directeurs :

1. La santé et sécurité des élèves et des employés;
2. Le bien-être et la santé mentale des élèves et des employés;
3. La continuité de l'apprentissage et de l'enseignement;
4. La conformité aux lignes directrices du ministère de l'Éducation;
5. La conformité aux directives et aux recommandations des autorités en santé publique.

**Les mesures énoncées dans ce guide sont sujettes à changement, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des consignes des autorités gouvernementales et de santé publique.** Nous vous demandons donc de consulter régulièrement la page Web [cepeo.on.ca/retouralecole](http://cepeo.on.ca/retouralecole), nos médias sociaux et vos courriels, afin d'être au courant des plus récents développements. Des ressources complémentaires à ce guide sont également disponibles [sur le site Web du CEPEO](#).

**Veillez noter que les dernières mises à jour à ce document sont surlignées en jaune.**

# FRÉQUENTATION SCOLAIRE

## MODALITÉS GÉNÉRALES

Pour la rentrée scolaire 2021-2022, les parents, tuteurs et tutrices peuvent choisir le mode de fréquentation scolaire (présentiel ou virtuel) qui leur convient le mieux.

### Présentiel:

Les parents peuvent choisir d'inscrire leurs enfants à l'école en personne. Pour plus d'informations sur les inscriptions dans les écoles du CEPEO, veuillez consulter le site web suivant: <https://cepeo.on.ca/retouralecole/#inscription>

### Virtuel:

Les parents peuvent choisir d'inscrire leurs enfants au Programme d'apprentissage virtuel des écoles (PAVÉ). Pour plus d'informations sur les inscriptions au PAVÉ, veuillez consulter le site web suivant: <https://cepeo.on.ca/pave/>

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
<p>Les élèves des écoles élémentaires, de la maternelle à la 8e année, sont en classe 5 jours par semaine.</p> <p>Les élèves reçoivent 300 minutes d'enseignement par jour et restent dans la même cohorte toute la journée.</p>	<p><b>Horaire en mode quadrimestre</b></p> <p>Les élèves des écoles suivantes fréquentent l'école 5 jours par semaine en suivant l'horaire des quadrimestres (c'est-à-dire 2 cours pendant environ 9 semaines):</p> <ul style="list-style-type: none"><li>É.s.p De la Salle</li><li>É.s.p Maurice-Lapointe</li><li>É.s.p Omer-Deslauriers</li><li>É.s.p Louis-Riel</li><li>É.s.p Gisèle-Lalonde</li><li>É.s.p L'Héritage</li><li>É.s.p Le Sommet</li></ul> <p>Pour tous les détails, veuillez télécharger <a href="#">le calendrier scolaire</a></p>

### **Horaire en mode semestriel**

Les élèves des écoles secondaires suivantes fréquentent l'école chaque jour en suivant l'horaire en mode semestriel:

Programme d'apprentissage virtuel des écoles (PAVÉ)

É.s.p L'Alternative

É.s.p Rivière Rideau

É.s.p L'Académie de la Seigneurie

É.s.p Marc-Garneau

É.s.p Mille-Îles

É.s.p L'Équinoxe

É.s.p Pierre-de-Blois

Pour tous les détails, veuillez télécharger [le calendrier scolaire](#)

Tous les élèves du secondaire reçoivent 300 minutes d'enseignement par jour.

## **PROGRAMME D'APPRENTISSAGE VIRTUEL DES ÉCOLES (P.A.V.É)**

Le CEPEO continue d'offrir aux élèves de la maternelle à la 12e année la possibilité de suivre leurs apprentissages à distance de la maison à partir d'une classe virtuelle dans le cadre du Programme d'apprentissage virtuel des écoles (P.A.V.É) durant l'année scolaire 2021-2022.

Le site <https://cepeo.on.ca/pave/> décrit son fonctionnement et présente les modalités d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022, qui se trouvent également sur le [Portail des parents du CEPEO](#).

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'éventail complet du curriculum au palier élémentaire est offert, y compris le nouveau programme-cadre de mathématiques de la 1<sup>ère</sup> à la 8<sup>e</sup> année.</li> <li>● Pour les élèves de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année, les parents doivent veiller : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ à ce qu'un adulte s'assure que l'élève soit branché virtuellement selon l'horaire scolaire qui lui sera communiqué et soit accompagné pendant la journée.</li> <li>○ à ce qu'un adulte soit à proximité des élèves de l'élémentaire pour toute urgence car le personnel enseignant en ligne ne sera pas en mesure de superviser et d'intervenir si l'élève fait face à une situation d'urgence à la maison.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année sont plus autonomes. Toutefois, les parents demeurent un appui essentiel pour veiller à ce que leurs enfants soient assidus aux cours.</li> <li>● L'ensemble des cours offerts au palier secondaire correspondent aux matières obligatoires selon le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Ces derniers sont offerts en fonction de la demande, tout comme cela est le cas dans le cadre d'une école conventionnelle.</li> <li>● Au palier secondaire, les élèves participent à des programmes d'apprentissage synchrones avec leur enseignant (par matière) et asynchrones (travail indépendant ou travaux d'équipe liés au curriculum, études personnelles et périodes d'appui) pendant leur journée de classe. En dehors de l'horaire prescrit par le P.A.V.É., les élèves ont la possibilité de s'inscrire à un cours du <a href="#">Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO)</a> en suivant les modalités prescrites par ce dernier.</li> </ul>

## CHANGEMENT DE MODE DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Si en cours d'année, un parent souhaite changer le mode de fréquentation scolaire de son enfant (par exemple, du mode virtuel au mode présentiel), il est possible de le faire suivant les étapes suivantes :

- Après avoir créé votre compte sur le [Portail des parents du CEPEO](#), vous pouvez demander de modifier votre choix de mode de fréquentation scolaire en sélectionnant "En personne" ou "En ligne" en tout temps.
- Votre demande demeurera "En attente d'approbation" jusqu'à ce qu'elle soit approuvée par l'administration et que vous receviez un courriel de confirmation et de planification d'intégration dans la nouvelle classe de votre enfant, selon les modalités et les délais applicables.

- La capacité d'accueil et les mesures sanitaires exigées par les autorités gouvernementales et de santé publique pourraient influencer sur les délais de traitement de votre demande.
- Le CEPEO s'engage à traiter vos demandes dans les meilleurs délais, avec courtoisie, respect et professionnalisme.
- Les modalités et délais applicables se trouvent sur notre Portail des parents, ainsi que [sur le site du CEPEO](#).

## CALENDRIERS SCOLAIRES

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
<p>Vous pouvez consulter le calendrier élémentaire <a href="#">en suivant ce lien</a>.</p> <p>Les dates pour la rentrée échelonnée des élèves de la maternelle et du jardin sont communiquées par l'école de votre enfant.</p>	<p>Vous pouvez consulter les calendriers secondaires <a href="#">en suivant ce lien</a>.</p>

## ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

### CLASSES SYSTÉMIQUES

- Les élèves des classes systémiques fréquentent l'école à temps plein au palier élémentaire et secondaire.
- Une période de transition est prévue pour les élèves qui participent aux classes distinctes à la fin août. Le personnel accompagnera l'élève afin de lui permettre de se familiariser avec le personnel, les locaux et les routines. Les mesures de distanciation physique et port du masque seront mises en œuvre et revues avec les élèves afin de les familiariser avec ces consignes sanitaires. La direction de l'école communiquera avec les parents pour plus de détails.
- L'accès à la salle sensorielle est limité à un élève à la fois. L'élève a son propre bac sensoriel.
- Une couleur est assignée à chaque élève (p.ex., par un dossard ou par une affiche couleur avec la photo de l'élève). Cette couleur est utilisée pour identifier l'espace de travail autonome de l'élève, son matériel, sa tour de travail et ses bacs.

- Un local où l'on peut accompagner et superviser l'élève est prévu en cas de situation d'auto-régulation difficile. Le local est nettoyé après usage.
- Un espace pour bouger est prévu dans la salle de classe. Les élèves peuvent y accéder, un à la fois, à différents appareils (p. ex., une bicyclette stationnaire, un trampoline, etc.). L'équipement est désinfecté après chaque utilisation.

## APPUI AUX ÉLÈVES AYANT UN PEI

Un appui pédagogique et la mise en œuvre d'un plan d'enseignement individualisé (PEI) continuent d'être offerts selon les recommandations et les stratégies développées pour l'élève. Ces stratégies pourraient être adaptées en mode virtuel.

## NETTOYAGE, SÉCURITÉ ET MESURES D'HYGIÈNE

Pour assurer une sécurité maximale, les écoles adoptent avec vigilance un plan sanitaire doté de multiples mesures fiables. Ces mesures permettront de limiter le risque de propagation de la COVID-19 tout en respectant les consignes prescrites par les autorités gouvernementales et de santé publique.

## SENSIBILISATION AUX MESURES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE

Le personnel enseignant vulgarisera aux élèves les symptômes associés à la COVID-19. Les enseignants inculqueront également aux apprenants l'importance de s'adresser immédiatement à un membre du personnel s'ils ressentent l'un des symptômes et pensent être infectés.

## HYGIÈNE DES MAINS

L'hygiène des mains consiste à laver ou à désinfecter les mains pour réduire et éliminer les germes qui contribuent à la propagation de la COVID-19. Veuillez consulter la fiche de [renseignements Comment se laver les mains \(PDF\)](#) de Santé publique Ontario.

- Le savon et l'eau seront privilégiés puisqu'il s'agit de la méthode la plus efficace.
- Le désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA) d'au moins 60 % sera disponible dans les endroits où le lavage des mains est difficile. Le DMBA peut être utilisé par des enfants.
- Des bouteilles de désinfectant pour les mains sont installées à proximité de toutes les portes d'entrée de l'école, dans les classes

portatives, et dans l'ensemble des locaux de l'établissement.

- L'hygiène des mains est pratiquée systématiquement :
  - en arrivant à l'école le matin;
  - avant d'entrer en salle de classe, au centre de ressources, au laboratoire d'informatique et au gymnase;
  - en revenant de la récréation ou de l'heure du dîner;
  - avant et après avoir mangé (collation, dîner, etc.);
  - avant et après être allé aux toilettes;
  - après s'être mouché, avoir toussé ou avoir éternué;
  - avant et après l'utilisation de matériel ou d'une surface partagée;
  - en quittant l'école en fin de journée.

## PORT DU MASQUE / COUVRE-VISAGE ET ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE

Nous vous encourageons à montrer à votre enfant comment mettre, porter et retirer son masque de façon sécuritaire en prévision de la rentrée scolaire. Toutes demandes d'exemption médicale au port du masque devront être adressées à la direction de l'école. Veuillez consulter cette vidéo pour plus d'informations sur le port du masque ([suivre le lien](#)).

Les lignes directrices sur le port du masque visent à réduire la transmission du virus qui cause la COVID-19. Ce virus est transmissible d'une personne à l'autre par les gouttelettes (projetées par la parole, la toux ou l'éternuement) qui peuvent rester en suspension dans l'air et tomber sur des surfaces partagées avec autrui. Pour soutenir l'étiquette respiratoire, des mouchoirs et des poubelles accessibles sans contact (par exemple avec une pédale ou à panier ouvert) seront visiblement disposés dans tous les locaux fréquentés dans l'école.

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
<ul style="list-style-type: none"><li>● <b>NOUVEAU</b>- Les élèves de la maternelle et du jardin sont tenus de porter un masque non-médical ou en tissu à l'intérieur de</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Les élèves de la 9e à la 12e année sont tenus de porter un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école, dans</li></ul>

<p>l'école, dans les couloirs, en classe et dans les autobus scolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élèves de la 1ère à la 8e année sont tenus de porter un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école, dans les couloirs, en classe et dans les autobus scolaires.</li> <li>• Le port du masque est requis à l'extérieur si la distanciation physique n'est pas maintenue entre les cohortes.</li> <li>• Les élèves doivent se procurer leurs propres masques non médicaux ou en tissu. Des masques non médicaux à trois épaisseurs et en tissu sont également mis à la disposition des élèves.</li> </ul>	<p>les couloirs et en classe.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le port du masque est requis à l'extérieur si la distanciation physique n'est pas maintenue entre les cohortes.</li> <li>• Les élèves doivent se procurer leurs propres masques non médicaux ou en tissu. Des masques non médicaux à trois épaisseurs et en tissu seront également mis à la disposition des élèves.</li> </ul>
---	---

## NETTOYAGE DES ÉCOLES / INFRASTRUCTURES PHYSIQUES

Le nettoyage des espaces a lieu de manière assidue. De plus, les surfaces fréquemment touchées seront nettoyées et désinfectées avec rigueur régulièrement (minimum deux fois par jour). La fréquence de nettoyage est ajustée en fonction de leur utilisation.

### Ventilation

Le Conseil scolaire respecte toutes les exigences ministérielles en matière de ventilation et continuera d'optimiser la qualité de l'air dans ses écoles en améliorant la ventilation et la filtration. Veuillez consulter les directives ministérielles [en consultant ce lien](#).

#### Pour les écoles sans ventilation mécanique ([suivre ce lien pour voir la liste des écoles](#))

- L'ajout d'unités portatives de filtration d'air (HEPA) dans tous les espaces qui servent à l'apprentissage y compris les gymnases, les bibliothèques, les cafétérias, les garderies, les espaces administratifs ainsi que les bâtiments préfabriqués.
- L'ouverture des fenêtres afin de maximiser l'apport d'air frais et assurer la circulation d'air.

#### Pour les écoles à ventilation mécanique ([suivre ce lien pour voir la liste des écoles](#))

- L'ajout d'unités portatives de filtration d'air (HEPA) dans toutes les salles de classe de maternelle-jardin;

- L'installation de filtres MERV 13 dans les systèmes de ventilation mécanique et le changement fréquent de filtres tout au long de l'année;
- Le fonctionnement des systèmes de ventilation deux heures ou plus avant et après l'occupation de l'école;
- Le calibrage des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation pour un débit d'air maximal et une entrée d'air frais accrue;
- La vérification du système de ventilation d'extraction selon un calendrier d'inspection établi et conforme aux normes de l'industrie.

## SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

Six (6) exercices d'évacuation (feu) et deux exercices de confinement (lockdown) auront lieu tel que mandaté par la loi. Les consignes de santé et de sécurité, incluant la distanciation physique, s'appliqueront pendant ces exercices qui seront supervisés par le personnel de l'école.

## VISITEURS ET BÉNÉVOLES

La présence de visiteurs (parents, bénévoles) n'est pas autorisée pour le moment à l'école. Des précisions à cet effet vous seront communiquées prochainement par l'école de votre enfant.

Les parents sont invités à communiquer avec l'école par courriel ou par téléphone autant que possible.

## VACCINATION

Veillez consulter les différentes ressources du gouvernement de l'Ontario et des autorités de santé publique sur la vaccination de la COVID-19: <https://cepeo.on.ca/retouralecole/vaccination/>

## BIEN-ÊTRE ET SANTÉ MENTALE

Le CEPEO tient à créer un environnement scolaire bienveillant qui favorise la santé mentale et le bien-être et qui contribue à faciliter le retour à l'école de tous les élèves. Les services de soutien en santé mentale continueront d'être offerts aux élèves dans le besoin, peu importe le modèle de prestation d'enseignement scolaire identifié (présentiel ou virtuel).

Des modules de sensibilisation adaptés au niveau scolaire seront offerts aux élèves par les enseignant(e)s à la rentrée.

Des ressources sont également mises à la disposition des élèves et des parents sur le [site web du CEPEO](#).

Si vous ou quelqu'un que vous connaissez avez une urgence en matière de santé mentale ou de dépendances, veuillez vous rendre aux services d'urgence de votre hôpital local ou appelez le 9-1-1. Même en ces temps inhabituels, il est important d'obtenir l'aide immédiate dont vous avez besoin pour entretenir votre bien-être. Il y a des intervenants prêts et disponibles à vous aider.

En cas d'incertitude sur l'ampleur de vos problèmes de santé mentale ou si vous désirez parler de votre situation, contactez Télésanté Ontario au 1-866-797-0000, ou la ligne de crise pour enfants et adolescents de votre région, au 1 (877) 377-7775.

Les enfants et les jeunes peuvent également parler à un conseiller 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en communiquant avec Jeunesse, J'écoute au 1-800-668-6868 ou en envoyant le message texto PARLER au 686868.

La Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être - Premières Nations, Métis et Inuits est également disponible en composant le 1-855 242-3310 ou <https://www.espoirpourlemieuxetre.ca>.

## DÉPISTAGE QUOTIDIEN DES ÉLÈVES / CAS ET SYMPTÔMES COVID-19

### DÉPISTAGE QUOTIDIEN DES ÉLÈVES

Les parents dont les enfants fréquentent l'école en mode présentiel doivent remplir le formulaire d'auto-évaluation des symptômes de COVID-19 chaque matin avant leur arrivée à l'école. Les formulaires d'auto-évaluation sont disponibles sur le [site web du CEPEO](#) et sur le site web de l'école. **Cette auto-évaluation ne doit pas être envoyée à l'école.**

L'outil de dépistage de la COVID-19 du gouvernement pour les écoles et les services de garde a été mis à jour <https://covid-19.ontario.ca/depistage-pour-les-ecoles/>

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une confirmation verbale que les élèves ont fait leur auto-évaluation quotidienne des symptômes de la COVID-19</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les élèves de la 9e à la 12e année doivent confirmer tous les jours, en salle de classe, avoir rempli le formulaire</li></ul>

sera demandée par le personnel enseignant en salle de classe à chaque matin.

d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 disponible sur le [site web du CEPEO](#) et sur le site web de l'école.

### Signalement des cas de COVID-19 pour les élèves

- Veuillez consulter les [Directives opérationnelles du gouvernement de l'Ontario pour la gestion de cas de la COVID-19](#)
- Les conseils scolaires doivent signaler quotidiennement au ministère de l'Éducation tous les cas de COVID-19 confirmés au sein de leur communauté scolaire. Les cas de COVID confirmés dans nos écoles sont répertoriés sur le site web du CEPEO et des écoles par l'entremise des sites Web du gouvernement et des bureaux de santé locaux, lorsque l'information est disponible. Veuillez noter que seuls les cas confirmés positifs par les autorités de santé publique y sont ajoutés.

## FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

### ARRIVÉE ET DÉPART DES ÉLÈVES

- Des espaces sont identifiés pour accueillir les élèves. Une signalisation et des affiches sont utilisées pour guider votre enfant.
- Des stations de désinfection des mains sont positionnées dans chaque entrée de l'école.
- Une entrée et une sortie sont identifiées par cohorte. Le personnel de l'école coordonne les assignations.
- Des membres du personnel sont présents au débarcadère d'autobus pour assurer la sécurité de tous les groupes d'élèves.
- Les élèves qui arriveront en retard devront accéder à l'école par la porte principale à laquelle sera attitrée un surveillant et une station de désinfection des mains.

**PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)**

**PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)**

- À son arrivée à l'école, l'élève doit porter un masque non-médical ou en tissu (maternelle à la 8e année), se désinfecter les mains, respecter la signalisation affichée dans les couloirs et se conformer à la distanciation physique prescrite.
- Au moment d'accéder à l'école, tous les élèves sont directement dirigés et accompagnés vers leur salle de classe par un membre du personnel.
- En fin de journée, une sortie des classes en cascade est préconisée afin de permettre une circulation fluide dans les corridors, les escaliers et vers les autobus.

- Des voies d'accès sont assignées aux différents niveaux scolaires pour l'entrée et la sortie des classes.
- À son entrée à l'école, l'élève doit porter un masque non-médical ou en tissu, se désinfecter les mains, respecter la signalisation affichée dans les couloirs et se conformer à la distanciation physique prescrite.
- En fin de journée, une sortie des classes en cascade est préconisée afin de permettre une circulation fluide dans les corridors, les escaliers et vers les autobus.

## CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

- Les groupes se verront assigner différentes entrées et sorties pour accéder et sortir des classes, là où cette mesure peut s'appliquer.
- Dans la mesure du possible, certains niveaux sont limités à certaines zones (ou étages) de l'école.
- Les corridors et escaliers sont identifiés pour une circulation dans un seul sens (sens unique) dans la mesure du possible.
- Les portes d'accès aux corridors, aux escaliers et aux salles de classe sont ouvertes afin de minimiser la manipulation des poignées pendant les plages de temps où il y a plusieurs déplacements dans l'école.
- Des repères visuels et physiques, tels que du ruban adhésif sur le sol et des panneaux ou des affiches sur les murs, sont placés sur le territoire de l'école afin de respecter la distanciation prescrite dans les rangs et files d'attente.

## FONTAINES D'EAU, SALLES DE TOILETTES ET ASCENCEURS

- Dans la mesure du possible, seules les fontaines automatiques (sans bouton à appuyer) sont accessibles pour remplir les bouteilles d'eau.
- Dans le cas des classes ayant une toilette individuelle, le protocole prévu pour le nettoyage de la salle de toilette doit être respecté sans

quoi l'usage sera interdit.

- L'ascenseur n'est utilisé que par une seule personne à la fois, à moins de circonstances particulières. Si un adulte accompagne un élève dans l'ascenseur, le port du masque est obligatoire pour l'adulte et l'élève (de la maternelle à la 12e année), sauf par une exception autorisée.

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un horaire d'accès aux salles de toilettes est établi afin de minimiser les contacts et limiter les déplacements dans les couloirs. Un lavabo et un urinoir sur deux seront bloqués.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des salles de toilettes sont désignées par niveau d'études. Un lavabo et un urinoir sur deux seront bloqués.</li></ul>

## AMÉNAGEMENT DES SALLES DE CLASSE

- La quantité de meubles non essentiels est réduite.
- Les classes à effectifs plus élevés sont déplacées dans des espaces plus grands, si possible.
- Les carpettes ont été enlevées.

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les aires d'apprentissage en maternelle-jardin ont été réaménagées et le nombre d'enfants dans chaque aire d'apprentissage est limité afin de permettre la distanciation.</li><li>• Le mobilier des classes est placé en rangées dans le respect de la distanciation. Les tables de collaboration sont autorisées si l'espace le permet.</li><li>• Des repères visuels et des panneaux directionnels sont installés pour favoriser la distanciation prescrite et une circulation sécuritaire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le mobilier des classes est placé en rangées dans le respect de la distanciation.</li></ul>

## MATÉRIEL SCOLAIRE ET EFFETS PERSONNELS

- L'utilisation de matériel commun est autorisée. C'est pourquoi l'hygiène régulière des mains et l'étiquette respiratoire seront imposées, et ce dans la volonté de minimiser le risque d'infection lié au matériel commun.
- Le travail de collaboration continue à être favorisé entre les élèves, tout en respectant la distanciation requise.

## JEU EXTÉRIEURS ET COUR DE RÉCRÉATION

- Le partage du matériel à l'extérieur est autorisé à condition de pratiquer une hygiène des mains et une étiquette respiratoire appropriées.

### PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE

Les élèves doivent rester au sein de leur cohorte lors des récréations à l'extérieur.

Le port du masque peut être retiré à l'extérieur, mais la distanciation physique doit être respectée autant que possible.

## PÉRIODES DE REPOS POUR LES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE ET DU JARDIN

- Les couvertures et les peluches personnelles seront permises mais devront être conservées dans le sac à dos et utilisées seulement pendant le repos.
- L'utilisation des tapis/matelas de repos, qui appartiennent à l'école, est autorisée. Ceux-ci sont désinfectés après chaque usage et ou identifié au nom d'un élève
- Aucun jouet de la maison n'est permis.
- Si l'espace est limité, les enfants se placent pied-tête ou pied-pied.

## HEURE DU DÎNER

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
<ul style="list-style-type: none"><li>• Chaque élève doit apporter sa propre bouteille d'eau et boîte à dîner étiquetées. L'élève doit les conserver avec lui sans les partager.</li><li>• Les services de distribution de berlingots de lait et de pizza sont autorisés.</li><li>• Il est recommandé que les élèves de l'élémentaire dînent à l'école afin de réduire les déplacements et les contacts avec l'extérieur au courant de la journée scolaire. Une deuxième auto-évaluation doit être faite par le parent pour son enfant avant son retour à l'école en après-midi.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chaque élève doit apporter sa propre bouteille d'eau et boîte à dîner étiquetées qu'il conserve avec lui sans les partager.</li><li>• Les élèves du palier secondaire sont autorisés à dîner hors du campus. Une deuxième auto-évaluation doit être faite avant son retour à l'école.</li></ul> <p>Les cafétérias peuvent être utilisées, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les limites de capacité d'accueil des cafétérias doivent être fixées de manière à permettre une distance de deux mètres entre les cohortes, et ce avec autant de distance que possible au sein des cohortes.</li><li>• L'usage du micro-ondes est autorisé.</li></ul>

## UTILISATION DES ESPACES COMMUNS ET DES LOCAUX SPÉCIALISÉS

### ESPACES COMMUNS

Les salles de classe communes, les bibliothèques ainsi que les laboratoires d'informatique et de technologie sont autorisés. Les espaces intérieurs partagés dans les écoles doivent être utilisés autant que possible par une seule cohorte à la fois. Le port du masque est requis et la distanciation doit être maintenue entre les cohortes si plusieurs utilisent un espace partagé.

## ÉDUCATION PHYSIQUE ET GYMNASSE

- Les activités physiques à contact élevé ou à haute intensité à l'intérieur sont autorisées. Le port du masque est requis si la distanciation physique n'est pas maintenue.
- Les activités physiques à contact élevé ou à haute intensité à l'extérieur sont autorisées. Le port du masque est requis si la distanciation physique n'est pas maintenue.
- Les activités à faible contact sont autorisées à l'intérieur. Le port du masque est requis si la distanciation physique n'est pas maintenue.
- Les mêmes consignes s'appliquent aux activités sportives interscolaires.

## SALLE DE MUSIQUE

- L'utilisation d'instruments à vent n'est pas autorisée à l'intérieur pour le moment.
- L'utilisation d'instruments à vent est autorisée à l'extérieur avec une distanciation maintenue entre les cohortes.
- Le chant est autorisé à l'intérieur en maintenant la distanciation entre les cohortes et le port du masque.
- Le chant est autorisé à l'extérieur en maintenant la distanciation entre les cohortes. Le port du masque est requis si la distance n'est pas maintenue entre les personnes au sein d'une cohorte.

## RASSEMBLEMENTS, SORTIES, ACTIVITÉS SPORTIVES, ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Les rassemblements intérieurs des élèves ne sont pas autorisés pour le moment.

Les activités parascolaires sont autorisées. Le port du masque est requis à l'extérieur si la distanciation n'est pas maintenue entre les cohortes.

Les sorties éducatives sont suspendues au moins jusqu'à la fin septembre.

## PHOTOS SCOLAIRES

La prise de photos scolaires est autorisée. **Uniquement les photos individuelles seront permises.** L'école de votre enfant vous fournira tous les détails relatifs à la prise de photos scolaires.

## CENTRES ÉDUCATIFS ET SERVICES DE GARDE

Les modalités de prestation de service incluant les inscriptions, les transitions entre la journée scolaire et le programme avant/après l'école, ainsi que les mesures de santé et sécurité seront communiqués aux parents par les gestionnaires des services.

## TRANSPORT SCOLAIRE

- Le port du masque est obligatoire pour les élèves de la maternelle et du jardin.
- Le port du masque est obligatoire pour les élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 12<sup>e</sup> année.
- Le port du masque est obligatoire pour les chauffeurs.
- Chaque élève devra prendre place au siège qui lui aura été assigné. Pour les usagers des autobus du Consortium de transport scolaire d'Ottawa (CTSO), le siège d'autobus assigné peut être consulté sur le [Portail des parents](#) . Le siège d'autobus assigné par le Consortium de transport scolaire de l'Est (CTSE) vous sera communiqué par l'école, sur demande.
- Le CTSO communiquera par courriel avec chaque famille afin de confirmer le statut des élèves et pour divulguer les détails liés aux arrêts, aux heures d'embarquement et de débarquement.
- Le CTSE invite les parents à visiter son site Web pour obtenir l'ensemble des détails.

Pour signaler tout changement au statut de votre enfant, prière de communiquer avec le [CTSO](#) ou le [CTSE](#).

## PROGRAMME DE NUTRITION

Les programmes de nutrition et d'alimentation administrés par un tiers ainsi que les événements alimentaires non pédagogiques (comme une journée pizza) sont autorisés.

## COMMUNICATIONS

L'administration du CEPEO et les directions d'école continueront de communiquer avec les parents régulièrement par courriel, par l'entremise des sites Web et à travers les médias sociaux.

Le [site Web](#) du CEPEO est mis à jour régulièrement.

Veuillez informer par courriel le secrétariat de l'école de tout changement au niveau des coordonnées des personnes-contact afin de nous permettre de vous joindre promptement.